

Arcachon



Document d'Information Communal

Sur les Risques Majeurs à Arcachon

DICRIM

- 03 **Introduction**
- 04 **Arcachon face à un risque majeur**
- 05 **Les citoyens face à un risque majeur**
- 07 **Les principaux risques majeurs**
- 07 **Feu de forêt**
- 09 **Tempête et vent violent**
- 10 **Inondation et submersions marines**
- 11 **Phénomènes littoraux**
- 11 **Canicule**
- 12 **Autres risques**
- 12 **Les risques sur la santé**
- 12 **Canicule et grand froid**
- 13 **Epidémies**
- 14 **Les risques sociaux**
- 14 **Les grands rassemblements**
- 14 **Le risque attentat**
- 15 **Les risques sur l'environnement**
- 15 **Les pollutions marines**
- 15 **Le risque transport et stockage de matières dangereuses**
- 16 **Le risque nucléaire**
- 17 **Informations utiles**

Introduction

La ville d'Arcachon est appréciée pour son cadre de vie et les nombreuses activités proposées. Comme bien d'autres ville, elle est néanmoins soumise à des aléas liés, principalement, à l'environnement et aux conditions climatiques.

Parce que la sécurité commence par une prise de conscience des risques potentiels auxquels nous pouvons être confrontés, ce document énonce très simplement les démarches à suivre, en cas de risque de feu de forêt, de submersion marine, de mouvement de foule, ...

Un risque majeur est un évènement d'origine naturelle ou technologique dont les effets peuvent mettre en danger un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction des pouvoirs publics ou des moyens de secours.

Les risques majeurs sont classés en deux grandes catégories : les risques naturels et les risques technologiques.

Les risques majeurs auxquels la commune d'Arcachon peut être confrontée :



→ Feu de forêt



→ Phénomènes littoraux



→ Tempêtes et vent violent



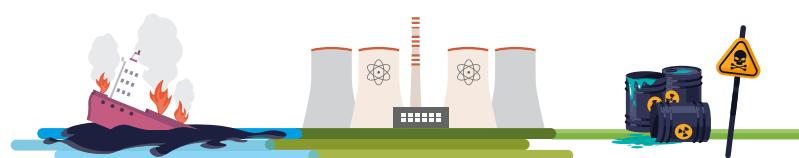
→ Risques sur la santé



→ Inondation et submersion marine



→ Risques sociaux



→ Risques environnementaux

Arcachon face à un risque majeur

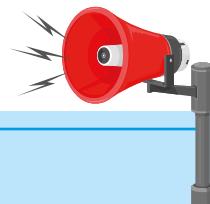
L'anticipation : l'organisation de la vigilance

La vigilance précède l'état d'alerte et permet d'anticiper et de préparer les événements à venir. C'est le cas avec la plupart des risques de type tempête, inondation ou submersion marine, anticipés par les services de Météo France ou par l'alerte « vagues submersion ».

S'ajoute à cela, le risque feu de forêt pour lequel il est primordial de respecter la réglementation notamment le débroussaillage systématique en lisière de forêt et aux abords des habitations et le risque sanitaire en respectant les consignes de la Direction Générale de la Santé.

Des mesures de prévention accompagnent le cas échéant ces informations :

- Limitation de la circulation (fermetures des accès aux jetées, du parc Mauresque, du Belvédère ou des pistes cyclables)
- Instauration de quotas de fréquentation ou de laisser passer
- Port d'équipement spécifique lié aux différents risques.



En période de crise

Comment est donnée l'alerte ?

L'alerte est diffusée par les autorités.

Par la sirène d'alerte située sur le toit du Centre Administratif Municipal :
3 séquences de 1 minute et 41 secondes séparées par un silence (à ne pas confondre avec les essais du 1^{er} mercredi de chaque mois : 1 séquence de 1 minute et 41 secondes)

Par le dispositif FR-Alert qui prévient sur le téléphone portable toute personne se trouvant dans une zone de danger.



Par véhicule muni d'un haut parleur



Via le système Télmail



Par les médias : radio, journaux, télévision, site internet...



Par les panneaux lumineux se trouvant dans la ville



Une notice affichée à la Mairie et dans les Maisons de Quartiers



Du porte à porte

La prévisibilité de l'évènement déterminera le mode d'information correspondant.

Cellule de crise en Mairie

- En cas de risque majeur, le plan communal de sauvegarde est déclenché.
- Automatiquement, une cellule de crise se met en place pour coordonner les actions des différents services de la Ville : accueil physique et téléphonique, soutien à la population, services techniques et logistiques....
- Le standard de la Ville d'Arcachon **05 57 52 98 98** ou le numéro vert (qui sera communiqué lors d'un évènement majeur) en lien avec la cellule de crise est à la disposition des administrés, pour répondre à leur demande.

Après la crise : retour à la normale

Il faudra prendre contact avec le service « Relations aux Administrés » de la ville d'Arcachon pour disposer des informations sur la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Les citoyens face à un risque majeur

L'anticipation

Quels sont les matériels indispensables à tenir à disposition près de chacun de nous.



Quels sont les éléments à connaître dans son habitation

- L'emplacement des différents robinets des compteurs (eau, gaz) et le fonctionnement de fermeture et d'ouverture.
- L'emplacement du compteur électrique et le dispositif de fermeture et d'ouverture

Les démarches à anticiper pour d'éventuelles indemnisations

Il conviendra de :

- Informer ses proches de l'existence de ces documents personnalisés et de leur emplacement dans la maison.
- Vérifier les termes, les montants et les franchises des contrats d'assurance
- Garder toutes les factures importantes (meubles, électro ménagers, hifi, multi média...)
- Faire des photos des objets les plus précieux



Inscription à Télmail

- Télmail est un système d'information gratuit mis en place par la municipalité dont le principe est l'envoi par courriel et/ou SMS entre autres informations, d'un message d'alerte en cas d'éventuelles intempéries attendues.
- Bulletins d'inscription à disposition en Mairie, dans les points d'accueil et sur notre site internet : www.ville-arcachon.fr.

Les citoyens face à un risque majeur

En période de crise

Les bons réflexes : le citoyen est le premier responsable de sa propre sécurité.

- Rester calme et inciter au calme les personnes autour de vous
- Écouter les radios locales pour toutes informations sur l'évolution de la situation et la conduite à tenir
- Respecter scrupuleusement les consignes qui seront communiquées
- S'intégrer utilement dans l'organisation des secours
- Informer les secours si l'on est témoin d'une situation de détresse

Consignes de sécurité communes à tous les risques



S'abriter



Sortir son pack sécurité (p05)



Écouter la radio



Se confiner dans une pièce
(peu de fenêtre et d'évacuation)



Respecter les consignes
formulées par les autorités



Se tenir prêt à évacuer le cas échéant

En cas d'accident, que dire aux secours ?

- Indiquer son nom et numéro de téléphone
- Indiquer l'adresse de l'accident, le bref descriptif, mais précis de la situation : (nombre de victimes et leur état)
- Ne raccrocher que lorsque l'ordre en est donné

À ne pas faire

- Saturer les lignes téléphoniques
- Aller chercher les enfants à l'école. Un plan est toujours prévu par les établissements scolaires pour la gestion des risques majeurs. Les enfants sont en sécurité dans l'enceinte de l'école
- S'approcher des dangers

Et dans tous les cas

- Penser à protéger sa vie avant de protéger ses biens.
- Rassurer vous pour vous aider à agir correctement.

Les principaux risques majeurs

Feu de forêt



Les feux se produisent préférentiellement pendant l'été mais plus d'un tiers ont lieu en dehors de cette période. La sécheresse de la végétation et de l'atmosphère accompagnée d'une faible teneur en eau des sols sont favorables aux incendies.

Pour qu'un feu se déclenche, il faut réunir trois conditions

- Une source de chaleur (flamme, étincelle),
- Un comburant par apport d'oxygène (le vent est un redoutable acteur),
- Un combustible (la végétation).

Les bons comportements à adopter

Respecter la réglementation définie par le règlement interdépartemental de protection de la forêt contre les incendies, en vigueur, disponible sur le site de la préfecture de la gironde : www.gironde.gouv.fr
Ce règlement est composé 5 niveaux de vigilance codifié par 5 couleurs qui définissent des prescriptions à suivre rigoureusement.

1/vert

2/jaune

3/orange

4/rouge

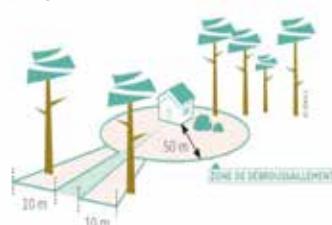
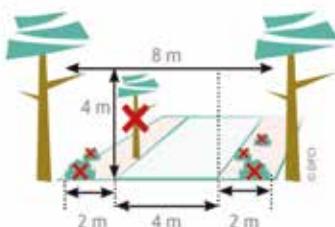
5/noir

Avant

Pour protéger son habitation

- Prendre connaissance du risque feu de forêt et des consignes préventives correspondant
- Maintenir votre parcelle et vos chemins d'accès à votre habitation en état débroussaillé

Le débroussaillement consiste à réduire la densité de végétation autour de sa maison dans l'objectif de diminuer l'intensité et limiter la propagation des incendies.



Le débroussaillement est la mesure préventive la plus efficace pour protéger les habitations et leurs habitants.

C'est le propriétaire qui est responsable du débroussaillement et qui doit le réaliser de manière continue sur 50 mètres de profondeur autour de son habitation. Cela sans tenir compte des limites de sa propriété. Les travaux peuvent donc s'étendre sur la ou les parcelles voisines, quand celles-ci ne sont pas bâties.

- Ne pas brûler vos déchets verts et les porter à la déchetterie
- Éviter de stocker le bois à proximité de votre habitation
- Prévoir les moyens de lutte (points d'eau, matériels)
- Vérifier l'état des fermetures, des portes et des volets, de la toiture et ses gouttières

Sur les pistes cyclables et chemins forestiers

- Ne pas allumer de feu en forêt (barbecue notamment)
- Ne pas fumer
- Ne pas jeter de débris incandescent
- Ne pas circuler sur les pistes forestières et les pare feu avec vos véhicules
- Ne pas combler les fossés
- Laisser les accès libres
- Stationner sur des surfaces non combustibles, bitumées ou empierrées, non herbeuses (pour éviter les risques de mise à feu par contact avec le pot d'échappement)

Les principaux risques majeurs

Pendant

Si l'on est témoin d'un départ de feu :

- Ne jamais s'approcher d'un feu de forêt : s'éloigner de la zone.
- Appeler le 112 : informer les sapeurs-pompiers sur la localisation précise, et faire une description des abords : personnes présentes, habitations à proximité, direction prise par le feu.
- Dans la nature, s'éloigner dos au vent
- Rentrer dans le bâtiment le plus proche
- Fermer les volets, les portes et les fenêtres
- Boucher avec des chiffons mouillés toutes les entrées d'air (aérations, cheminée, ...)
(un bâtiment solide et bien protégé est le meilleur des abris)
- Respirer à travers un linge humide
- Suivre les instructions des pompiers

Si l'on est en voiture

- Allumer les feux de croisements, fermer les fenêtres et aérations, rouler à vitesse réduite.
- En forêt : ne pas stationner sur les pistes DFCI ni à proximité des points d'eau.

L'habitation est exposée au feu de forêt

- Ouvrir le portail du terrain pour faciliter l'accès aux sapeurs-pompiers
- Arroser le bâtiment tant que le feu n'est pas là, puis rentrer les tuyaux d'arrosage (ils seront utiles après)
- Fermer les bouteilles de gaz situées à l'extérieur et les éloigner si possible du bâtiment

Une maison bien protégée est le meilleur abri

- Rassembler la famille et les animaux domestiques dans la maison (n'évacuer que sur ordre des autorités)
- Fermer et arroser volets, portes et fenêtres
- Occluter les aérations avec des linges humides
- Rentrer tous les mobiliers de jardin

Après

Eteindre les foyers résiduels

- Porter une attention particulière à l'habitation, à la toiture et aux combles, en recherchant et surveillant les braises qui pourraient rester sous les tuiles ou dans les aérations par exemple...

Zones les plus vulnérables

- Secteur de Camicas,
- La Ville d'Hiver, les Abatilles,
- Pereire et Le Moulleau.

Les principaux risques majeurs



Tempête et vent violent

On parle de tempête pour des **vents moyens supérieurs à 89 km/h**.

Les tempêtes peuvent être accompagnées de fortes pluies et de vagues déferlantes.

Les tempêtes sont prévisibles et font l'objet d'une information par bulletin météo spécial.

Les bons comportements à adopter

Avant

- Consulter la carte de vigilance « météo » (<http://www.meteofrance.com/>) et connaître les comportements adaptés
- Rentrer à l'intérieur les objets susceptibles d'être emportés
- Rentrer dans un abri en dur
- Fermer les portes et les volets
- Rentrer les animaux et le matériel
- Prévoir des moyens d'éclairage de secours et une réserve d'eau potable
- Prendre contact avec ses voisins (solidarité)
- S'éloigner des bords de mer et du bassin
- Eviter les jetées et les épis et les secteurs forestiers
- Annuler les sorties en mer ou en rivière
- Propriétaires de bateaux : vérifier l'amarrage du navire et l'arrimage du matériel à bord
- Arrêter les chantiers, rassembler le personnel
- Mettre les grues en girouette

Pendant

- S'informer du niveau d'alerte, des messages météo et des consignes des autorités
- Appliquer les consignes des autorités
- Débrancher les appareils électriques et les antennes de télévision
- S'abriter dans un lieu de tenue suffisante par rapport au risque climatique
- Se déplacer le moins possible : en voiture, rouler lentement et respecter les déviations mises en place
- En cas de déplacement obligatoire, indiquer à vos proches, votre destination

Après

- Faire attention aux fils électriques et téléphoniques tombés
- Faire appel aux services compétents pour mettre en sécurité les branches et arbres qui menacent de tomber
- Rejoindre si nécessaire les lieux mis à disposition par les autorités
- Réparer ce qui peut l'être sommairement
- Si nécessaire, faire connaître sa situation aux services de secours

Zones les plus vulnérables

Toute la Ville.

Les principaux risques majeurs

Inondation et submersion marine



Les submersions marines accompagnent souvent les tempêtes. Le vent et /ou les fortes marées génèrent de grosses vagues pouvant déferler et devenir dangereuses et/ou destructrices.

Une côte de seuil est fixée en deçà de laquelle est définie la zone de submersion. Il est judicieux de réaliser un diagnostic de vulnérabilité.

Les bons comportements à adopter

En prévention

- Mise au-dessus de la côte de seuil de tout stockage de produits dangereux ou polluants
- Arrimage des cuves et des installations techniques
- Pose de vannes ou de robinets de coupure
- Matérialisation de l'emprise des bassins et piscines à 1 mètre au-dessus du sol

Avant

- Prévoir les gestes essentiels :
 - Mise au sec des meubles, objets, matières et produits
 - Obturation des entrées d'eau : portes, soupiraux, événets
 - Constitution d'une réserve d'eau potable et de produits alimentaires
- Prévoir les moyens d'évacuation
- Stationner les véhicules dans des zones non inondables
- Ne pas prendre la mer
- Plaisanciers : vérifier l'amarrage du navire et l'arrimage du matériel à bord

Pendant

- S'informer de la montée des eaux et du niveau de vigilance
- Dès l'alerte – pour les habitants du bord de mer :
 - Couper le courant électrique
 - Aller sur les points hauts préalablement repérés (étages des maisons, collines)
- Se tenir éloignés du bord de mer et des ouvrages exposés aux vagues – ne pas circuler à pied ou en voiture
- Ne pas s'engager sur une route inondée (à pied ou en voiture)
- N'entreprendre une évacuation que si vous en recevez l'ordre des autorités (mairie, préfecture, pompiers) ou si vous y êtes forcés

Après

- Aérer la maison
- Désinfecter avec un produit désinfectant
- Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche et vérifiée par un professionnel
- Chauffer dès que possible

Zones les plus vulnérables

Tout le front de mer, le secteur de l'Aiguillon et du Port, les parkings souterrain, le cours Lamarque de Plaisance depuis la Chapelle vers la rue François Legallais

Les principaux risques majeurs

Phénomènes littoraux



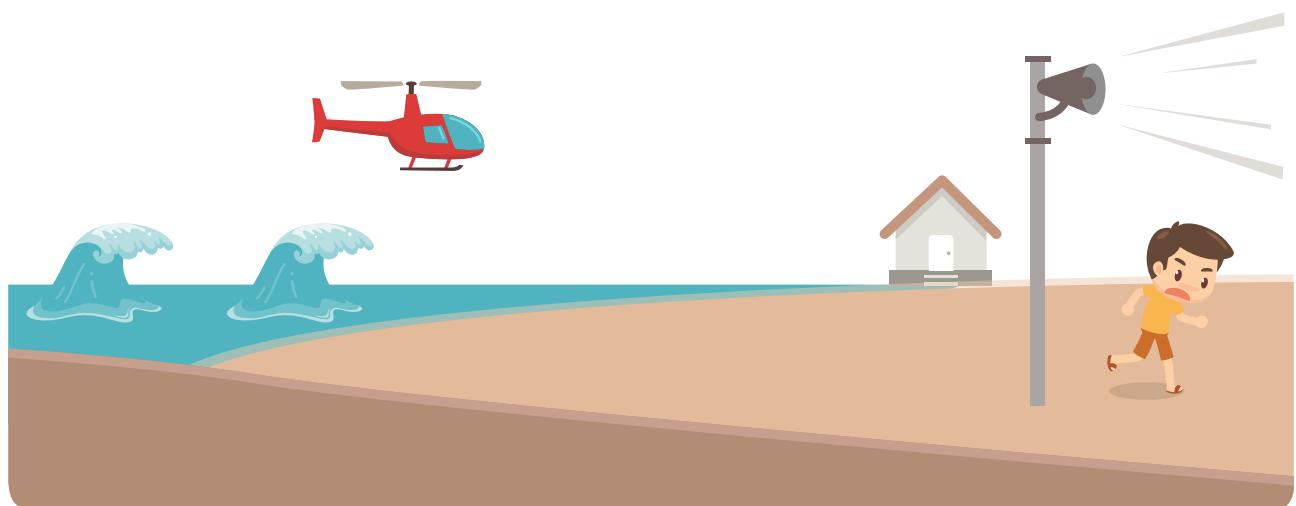
Il s'agit de l'érosion marine et de l'avancée dunaire. Ces phénomènes sont prévisibles, mais peuvent devenir brutaux par la conjonction de divers paramètres : tempête, forte houle ou grande marée. Cela peut se traduire par l'effondrement d'un pan de dune ou de perré retenant le sable.

Les bons comportements à adopter

- Quitter les lieux au plus vite
- Ne jamais s'approcher pour voir le phénomène
- Si l'on est témoin d'une situation de détresse, appeler les secours (18 ou 112)

Zones les plus vulnérables

Front de Mer, principalement le secteur du Moulleau.



Les autres risques

Les risques sur la santé

On appelle risque sanitaire un risque immédiat ou à long terme représentant une menace directe pour la santé des populations et nécessitant une réponse adaptée.



Canicule et Grand froid

Le **plan canicule** est déclenché par la Préfecture lorsque les températures dépassent 35 °C pendant 3 jours consécutifs et 21°C pendant 3 nuits consécutives

Le **plan Grand Froid** est un dispositif de l'Etat déclenché par la Préfecture en cas d'épisode de temps froid caractérisé par sa persistance, son intensité et son étendue géographique. L'épisode dure au moins deux jours.

Il existe 3 niveaux de vigilance Jaune Orange et Rouge

Les bons comportements à adopter

En prévention : personnes fragiles : isolées, âgées...

- Se faire recenser auprès du Centre Communal et d'Actions Sociales d'Arcachon (CCAS) et s'informer auprès du CCAS pour connaître les différentes préconisations et dispositifs mis en place.
- Signaler la situation des personnes les plus fragiles et isolées au CCAS

Pendant l'épisode de canicule :

- S'hydrater régulièrement et humidifier sa peau et se ventiler
- Eviter les efforts physiques intenses
- S'informer auprès du CCAS pour connaître les différentes préconisations
- Rester chez soi aux heures les plus chaudes de la journée
- En cas de sortie, préférer les magasins ou lieux climatisés
- Se rendre dans les lieux rafraîchis mis à disposition par les autorités
- Aérer le matin le logement et fermer les volets en journée pour maintenir un peu de fraîcheur

Pendant l'épisode de grand froid :

- Soyez attentif au bulletin météorologique avant de sortir de chez vous
- Eviter de sortir aux heures les plus froides tôt le matin ou tard le soir
- Si vous devez sortir, habillez-vous chaudement et couvrez-vous la tête et les extrémités
- Mangez et buvez normalement, en privilégiant les boissons chaudes
- Chauffez votre logement sans surchauffer (19°) en vous assurant d'une bonne ventilation
- Faites vérifier vos appareils de chauffage et ventilation
- Prévoyez des provisions et des médicaments pour une période suffisante
- Ne rester pas immobile et bouger en évitant les efforts physiques intenses à l'extérieur
- Aérer le logement en journée afin de renouveler l'air qui se réchauffera plus facilement.
- Donnez des nouvelles à votre entourage

Les autres risques Les risques sur la santé



Epidémies

Une épidémie, c'est le développement et la diffusion rapide d'une maladie souvent contagieuse parmi la population. Lorsqu'une épidémie se propage à plusieurs continents, voire à la planète entière on parle de pandémie.

Les bons comportements à adopter

En prévention : personnes fragiles : isolées, âgées...

- Ecoutez, lisez et respectez les consignes des autorités notamment sur le site www.sante.gouv.fr
- Respecter les règles particulières de circulation pour les personnes ou animaux
- Faire des provisions pour être autonome d'un point de vue alimentaire
- S'informer auprès du CCAS pour connaître les différentes préconisations

Pendant

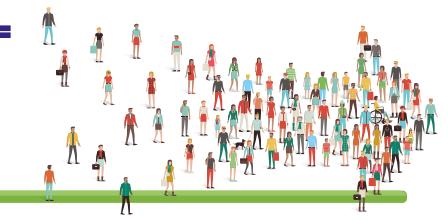
- Limiter les contacts avec les personnes malades
- Se laver très régulièrement les mains au savon ou une solution hydroalcoolique
- Saluer sans se serrer la main, et éviter les embrassades
- Tousser ou éternuer dans son coude
- Respecter une distance d'au moins 1 mètre avec les autres
- Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter
- Porter un masque en complément
- En cas de symptômes, demander conseils à votre médecin ou pharmaciens



Les risques sociaux

Les grands rassemblements

Les grands rassemblements de foule organisés dans le cadre des animations notamment l'été, peuvent susciter, en cas d'évènement imprévu, un mouvement de panique.



Les bons comportements à adopter

- Rester calme
- Eviter de téléphoner
- Tenir la main des enfants
- Quitter les lieux à pied, sans courir, en laissant les objets volumineux
- Laisser le véhicule, libérant ainsi le passage pour les secours
- Suivre les instructions des services de secours et (ou) des organisateurs

Les zones les plus vulnérables

- Les plages
- Le port de plaisance
- Le front de mer
- L'hyper centre-ville

Le risque attentat



Relevant du Premier ministre, le **plan Vigipirate** est un outil central du dispositif français contre le terrorisme. Il associe toutes les parties prenantes – l'État, les collectivités territoriales, les entreprises et les citoyens – à une attitude de vigilance, de prévention et de protection.

En prévention

- Signaler tout colis suspect à la police nationale ou municipale
- Signaler toute personne suspecte à la police nationale ou municipale
- Si vous devez vous rendre à l'étranger, suivre les recommandations données par le service des Affaires étrangères

Pendant

Si la menace est sérieuse ou si un attentat se produit :

- S'éloigner le plus rapidement possible et essayer de ne pas paniquer
- Aider les personnes en difficultés à s'éloigner et les emmener avec soi
- Ne pas utiliser les ascenseurs
- Ne pas rester à côté des immeubles susceptibles de s'effondrer
- Donner l'alerte en appelant le 112, dès que possible
- Mettre son téléphone sur silencieux
- Attendre la prise en charge par les services de sécurité et de secours
- Ne pas se précipiter vers les services de sécurité et de secours mais se présenter à eux avec les mains en l'air
- Suivre les recommandations des services d'urgence et d'intervention

Après

- S'informer sur les lieux qui pourraient être encore fermés
- Consulter un médecin ou un psychologue au sujet d'un éventuel choc post-traumatique

Les risques sur l'environnement

Les pollutions marines



Elles proviennent du naufrage d'un bateau des matières dangereuses ou très polluantes (hydrocarbure) qui par l'effet des courants, se déversent sur nos côtes.

Les bons comportements à adopter :

- Ne pas s'approcher du rivage
- Ne rien toucher
- Se porter volontaire pour participer aux opérations de nettoyage et suivre les consignes

Les zones les plus vulnérables : tout le littoral

Le risque transport et stockage de matières dangereuses



- Les transports et le stockage de matières dangereuses sont strictement réglementés sur le territoire national.
- Le risque survient lors d'accident du transport de ces substances par voie routière, ferroviaire ou par voie d'eau, ainsi que lors du transport par canalisation (oléoduc, gazoduc, etc.), ou du stockage.
- On distingue la pollution de l'atmosphère, du sol, de l'eau. Ce risque est surtout lié au transport de produits liquides. Cela peut impliquer des risques d'intoxication par inhalation, ingestion ou contact avec le produit.

Les bons comportements à adopter :

En prévention

- Ne pas fumer aux abords des lieux de stockage tels qu'une station-service ou un camion transportant des matières dangereuses
- Respecter les consignes des autorités affichées à proximité

Pendant

- Si vous êtes témoin, donnez l'alerte au 112 en spécifiant lieu, moyen de transport et nature des matières
- S'il y a des victimes ne les déplacez pas
- Rentrer rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche
- Ne pas téléphoner pour ne pas encombrer les réseaux
- Écouter la radio

Après

- Aérer le local de mise à l'abri
- Si vous pensez avoir été touché par un produit toxique et en cas d'irritation :
 - Se doucher - Changer de vêtements - Se présenter à un médecin
- Se tenir informé via les médias et les réseaux sociaux
- Respecter les consignes des autorités

Les zones les plus vulnérables : aux abords des stations-services AVIA du boulevard Mestrezat et du Port, et station TOTAL du 112 boulevard de la côte d'argent

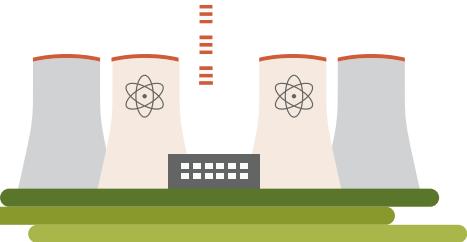
Les risques sur l'environnement

Le risque nucléaire

Le risque nucléaire est un évènement accidentel engendrant des risques d'irradiation et/ou de contamination pour le personnel de l'installation, la population avoisinante et l'environnement.

En France, la protection des populations s'appuie sur une organisation qui couvre l'ensemble du territoire. Au-delà de la zone de 20 km, des plans ORSEC départementaux et zonaux viennent compléter le PPI. Ils concernent notamment la distribution de comprimés d'iode, la mise à l'abri, l'évacuation ou les restrictions de consommation afin de soustraire les populations à l'ensemble des risques liés à des rejets radioactifs.

La centrale la plus proche de la commune d'Arcachon est celle de Blaye à 60 km.



Les bons comportements à adopter :

En prévention

- Se tenir informé via les médias et les réseaux sociaux.
- Respecter les consignes des autorités

Pendant

- Rentrer rapidement dans un bâtiment en dur le plus proche
- Fermer et calfeutrer portes, fenêtres, points de ventilation
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école pour ne pas les exposer
- Limiter ses moyens de communication
- Prendre des comprimés d'iode stable sur instruction du préfet et selon la posologie
- Se préparer à une éventuelle évacuation

Après

- Se tenir informé via les médias et les réseaux sociaux.
- Respecter les consignes des autorités

Informations utiles

Un numéro vert sera mis en place dès le déclenchement d'un Plan Communal de Sauvegarde. Il sera communiqué par les moyens habituels d'information.

- **Pompiers** : 18 ou 112
- **Police Nationale** : 17 ou 112
- **Police Municipale** : 05 57 72 71 01
- **Brigade nautique Gendarmerie** : 05 57 72 24 50
- **SAMU - SMUR** : 15 ou 112
- **Numéro National d'appel d'urgence unique et gratuit pour les personnes sourdes et malentendantes** : 114
- **Centre anti-poisons** : 05 56 79 56 79
- **Urgence Gaz** : 08 00 47 33 33
- **Urgence Electricité** : 09 72 67 50 33
- **Urgence Eau potable** : 05 57 16 56 06 ou 06 26 84 61 78
- **Mairie d'Arcachon** : 05 57 52 98 98 et mairie@ville-arcachon.fr
- **Météo France** : 08 99 71 02 33 et <https://meteofrance.com>
- **CCAS** : 05 57 52 50 80
- **Arcachon Santé** : 08 00 00 03 75
- **Sous-Préfecture d'Arcachon** : 05 56 90 60 60 ou sp-arcachon@gironde.gouv.fr
- **Préfecture de la Gironde** : 05 56 90 60 60 ou <https://www.gironde.gouv.fr>
- **DFCI Défense de la forêt contre les incendies** : 05 57 85 40 42 ou <https://www.dfciaquitaine.fr>
- **Plan vigipirate (consignes)** : www.encasdattaque.gouv.fr
- **Portail de la prévention des Risques Majeurs** : www.georisques.gouv.fr

- 1 La Mairie
- 2 La Police Nationale
- 3 La Police Municipale
- 4 Le CCAS
- 5 Le MA•AT
- 6 M' Centre-ville
- 7 M' Aiguillon/St Ferdinand
- 8 M' Abatilles/Pereire
- 9 M' Le Moulleau
- 10 M' Ville d'Hiver

